

Saint-Jérôme, décembre 2008

Opinion sur l'agrandissement du mégadépotoir de Ste-Sophie dans le cadre des audiences publiques du BAPE, sur le BAPE 2003 et sur la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

Par Normand Beaudet, citoyen des Laurentides

Retour sur le BAPE de 2003-2004

En 2003-2004, pour les audiences publiques du BAPE, des milliers de citoyens et de citoyennes ont signé des pétitions et manifesté leur opposition à l'agrandissement du dépotoir de Ste-Sophie à des fins d'importation de déchets principalement de la CMM. Cette opposition ne datait pas d'hier mais elle a pris une ampleur marquante avec l'acquisition du dépotoir en 1997 par le plus important enfouisseur du Québec et ses mégaprojets

Malgré l'opposition de la population, la contamination des eaux souterraines révélée lors des audiences, l'injustice et les inconvénients découlant de l'importation massive (+ 20% des déchets du Québec), le BAPE recommande tout de même le projet. Plutôt que de se rattacher aux objectifs de réduction et de régionalisation de la Politique québécoise, le BAPE de 2003-2004 opte en faveur du lucratif marché privé de l'enfouissement et donne au promoteur l'essentiel de ce qu'il demandait : plus d'un million de tonnes par année.

Très décevante conclusion pour un organisme prétendument indépendant et soi-disant voué à faire respecter l'environnement dans le développement. Surtout quand on pense qu'il s'agit d'une infrastructure sanitaire qui s'inscrit directement dans les déterminants de la santé publique. Il semblerait avoir été plus important de maintenir l'énorme rentabilité du projet que de considérer la réduction des volumes annuels et les alternatives plus communautaires et plus créatrices d'emploi venant de la société civile.

La participation moindre des citoyens aux audiences 2008 s'explique en partie par cette décision du BAPE de 2003-2004.

Le méga-enfouissement est le contraire du développement durable

En tant que citoyen préoccupé par l'environnement je suis scandalisé par la demande du promoteur : 27,8 millions de tonnes de déchets pour 25 ans supplémentaires, soit plus d'un million par année. J'emprunte la route 158, où circule de nombreux camions à ordures et l'importation massive de déchets à Ste-Sophie (dont 80 % proviennent de l'extérieur de la région) est préoccupante et injuste à plusieurs niveaux :

- Désresponsabilisation des régions exportatrices de déchets telles que la CMM. Les réponses vagues de leur représentant au premier jour des audiences de 2008 et la promotion du statut quo qu'il fait en est un exemple patent.
- Production, jusqu'à ce jour occultée, de gaz à effet de serre des camions qui transportent les déchets vers Ste-Sophie
- Déferlement de camions dans les secteurs avoisinant le dépotoir (+ de 400 / jours pour 1 millions de tonnes/an) Sur la *route des déchets*, (rte 158), entre l'autoroute 15 et le dépotoir, nous avons compté plus de 100 bâtiments dont des résidences, de petits commerces, 2 écoles et des résidences pour aînées.
- Contamination (prouvée aux audiences de 2003) de l'eau souterraine qui coule en direction sud, vers Ste-Anne-des-Plaines (13 000 hab.) et leurs puits d'approvisionnement en eau

potable... Il y a là, à mon avis un risque accru de contamination avec des volumes de déchets aussi importants.

Comité de vigilance ou comité de complaisance ?

À part d'abattre toujours plus de goélands qui n'y seraient d'ailleurs pas sans la présence de ce méga-dépotoir de près de 15 millions de tonnes accumulées depuis 40 ans - il n'y a pas de problème de goélands dans les plus petits dépotoirs - et de se féliciter de sa relation avec l'enfouisseur, le rôle du comité est des plus ambigu. La *vigilance* et les conditions de son exercice gagneraient à y être définies. La composition est très questionnable. Quel type de vigilance voudra exercer un représentant au comité dont la municipalité reçoit des milliers de dollars en redevance, à chaque tonne enfouie ?

La dérive de Québec et des élus locaux

Le gouvernement du Québec et le ministère de l'Environnement étaient déjà reconnus pour leur laxisme dans l'application de la réglementation sur l'enfouissement des matières résiduelles. Dénaturant la Politique 1998-2008, le gouvernement provincial a carrément abdiqué ses responsabilités et laissé au marché le soin de trouver les solutions. En plus de refiler ses responsabilités aux MRC, il a pavé la voie aux multinationales vers les régions. La plupart du temps, ces entreprises ne font qu'une bouchée des élus locaux. Think big ! Les marchands d'ordures lancent le bal en agitant des dollars et sont bientôt rejoints par les *Elvis Gratton* du développement. Le couple est formé et la danse commence ! Et pour l'image *verte*? C'est le recours au *green washing*, une technique éprouvée...

Tout cela au détriment de l'environnement, du développement durable et de la santé publique. C'est aussi très frustrant pour le citoyen qui non seulement paie des milliards de dollars en impôt mais donne par l'élection, une légitimité au gouvernement pour agir dans le sens de ses intérêts

Le rôle des fonctionnaires du ministère de l'Environnement est désolant. En 2003, leur représentant déclarait sans ambages son appui au projet d'agrandissement malgré le fait qu'il soit en contradiction flagrante et à plusieurs niveaux avec la Politique 1998-2008. Comment être mieux servi en tant que citoyen –payeur-de-taxes ? Comment faire pour qu'ils cessent de se comporter comme un services-conseil d'une chambre de commerce ?

L'héritage toxique aux futures générations

Un héritage toxique issu de milliers de tonnes de déchets, voici ce que nous imposent le promoteur et les politiciens qui l'appuient dans un projet aussi pharaonique. Je m'y oppose formellement au nom des futures générations et si le projet passe, je ne peux que souhaiter aux politiciens impliqués de passer à l'histoire comme les artisans de ce désastre écologique.

Recommandations

L'alternative : un site d'enfouissement régional

- **Réduction** décroissante des volumes annuels pour arriver dans 3 à 5 ans avec un site qui répond essentiellement aux besoins régionaux et non à ceux de la CMM. Plus d'un million de tonnes par année, c'est infernal, injuste et irresponsable. Le moment est pourtant idéal pour réduire l'importation à Ste-Sophie alors que la CMM demande à ses secteurs des alternatives à l'exportation.

Pas dans ma cour ? C'est comme si vos voisins déversaient toute leur neige sur votre propriété et que si vous les empêchiez, on vous étiquetterait du *syndrome du pas dans ma cour* Pour moi c'est chacun dans sa cour, c'est-à-dire être responsable des déchets que l'on génère ! Que veut ce promoteur ? Réduire l'enfouissement ? Au contraire, il vend l'idée que plus on enfouit et plus on enfouit

de matières organiques mieux ça va pour la production et la vente de biogaz. Le recyclage-compostage, qu'ossa donne si on peu en faire du biogaz ? De plus, essaie-t-on de nous vendre l'idée que produire des biogaz par méga enfouissement est mieux que de ne pas en produire ?

- Contamination des nappes phréatiques : Des cellules d'enfouissement **sécuritaires**, c'est-à-dire qui le sont aussi pour les matières toxiques qui se retrouvent invariablement parmi les déchets domestiques. Le niveau de sécurité des cellules doit s'approcher du niveau des sites de déchets toxiques tel que Stablex et ce n'est pas le cas actuellement avec les membranes géotextiles.
- Une **décontamination** à la source par vidage et enlèvement des ordures des cellules les plus problématiques (avant et au début de l'exploitation de WM) et relocalisation dans une nouvelle cellule hautement sécuritaire.
- Un comité de **vigilance** indépendant composé très majoritairement de personnes qui ne sont ni en conflit d'intérêts ni en apparence de l'être et ne retire aucun avantage économique du promoteur.

Recevez Monsieur, Madame, mes salutations distinguées

Normand Beaudet, résident de St-Jérôme